



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC DE
L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 avril 2016

N°25-2016 : Inscription sur le Monument aux Morts du nom de Monsieur
Pierre RENAUDET reconnu comme mort en déportation pour la France

L'an deux mille seize, le vingt-sept avril à 18 heures 15 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 20 avril 2016.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents : 12 conseillers

Madame Chantal GANTCH - Maire ; Madame Muriel GABRIEL et Monsieur Éric BINET – Adjointe et Adjoint au Maire ; Mesdames Aurélie CELLIER, Béatrice de JESSÉ LEVAS, Francine LOTTE ; Messieurs Jean AUBRY, Thibaut FUGIER, Éric FRON-ORTIN, Laurent MEYNIER, François PURGUES et Antoine ROUGIER - Conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Véronique CHENAL (donne pouvoir à Madame Francine LOTTE) et Monsieur Joël VERDIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine ROUGIER.

Délibération

Vu la Loi n°2012-273 du 28 février 2012 fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France ;

Vu la loi n°2012-273 du 28 février 2012, portant obligation aux communes de procéder à l'inscription des noms de tous les « morts pour la France »,

Considérant la demande présentée par Monsieur Gilles RENAUDET au Président du Souvenir Français,

Considérant la demande de Monsieur Guy LE NORMAND, Président du Souvenir Français à Madame le Maire ;

Considérant que Monsieur Pierre RENAUDET, est décédé le 29 avril 1945 au camp de DACHAU (Allemagne) après avoir séjourné précédemment dans deux autres camps de concentration,

Considérant que les souffrances qu'il a subies ont entraîné son décès et qu'il a été à juste titre reconnu comme mort en déportation, le titre de déporté politique lui ayant été attribué en 1953,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de :

- Donner son accord de principe pour inscrire Monsieur Pierre RENAUDET sur le Monument aux morts de la Commune de Savignac de l'Isle
- Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents dévolus à cette affaire.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Président du Souvenir Français.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Chantal GANTCH**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.